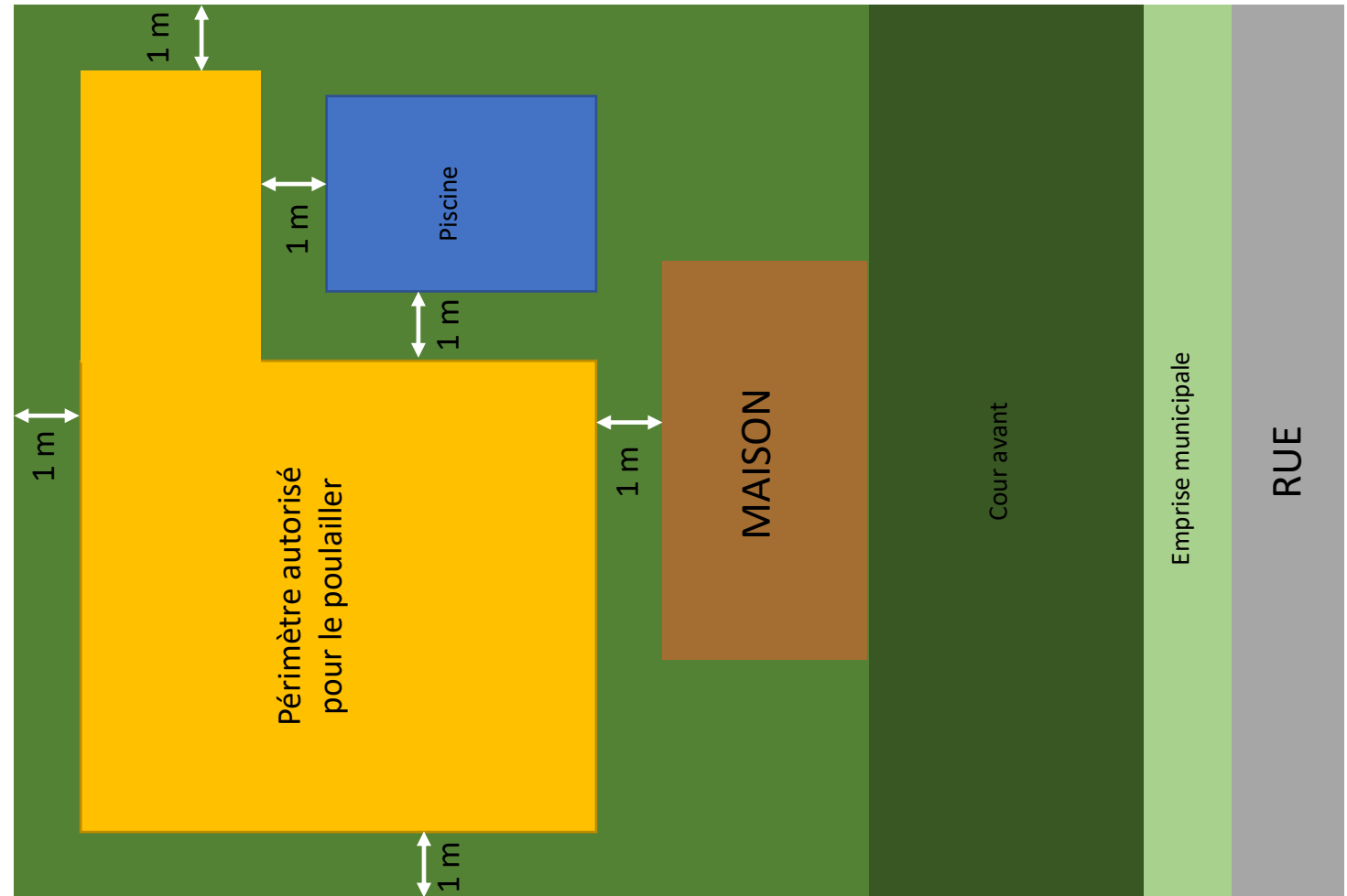


# POULAILLER URBAIN : Exemples de plans d'implantation

## Exemple 1 : Maison avec piscine

- La garde de poules est autorisée sur un terrain lorsqu'une habitation y est déjà construite.
- L'habitation doit être une résidence unifamiliale.
- Le poulailler et le parquet extérieur doivent être situés dans la cour arrière à une distance d'au moins 1 mètre de la ligne de lot.
- Le poulailler et parquet extérieur doivent être situés à une distance minimale de 1 mètre de l'habitation principale et de ses dépendances.
- Aucun poulailler ne peut être situé dans la rive d'un cours d'eau.



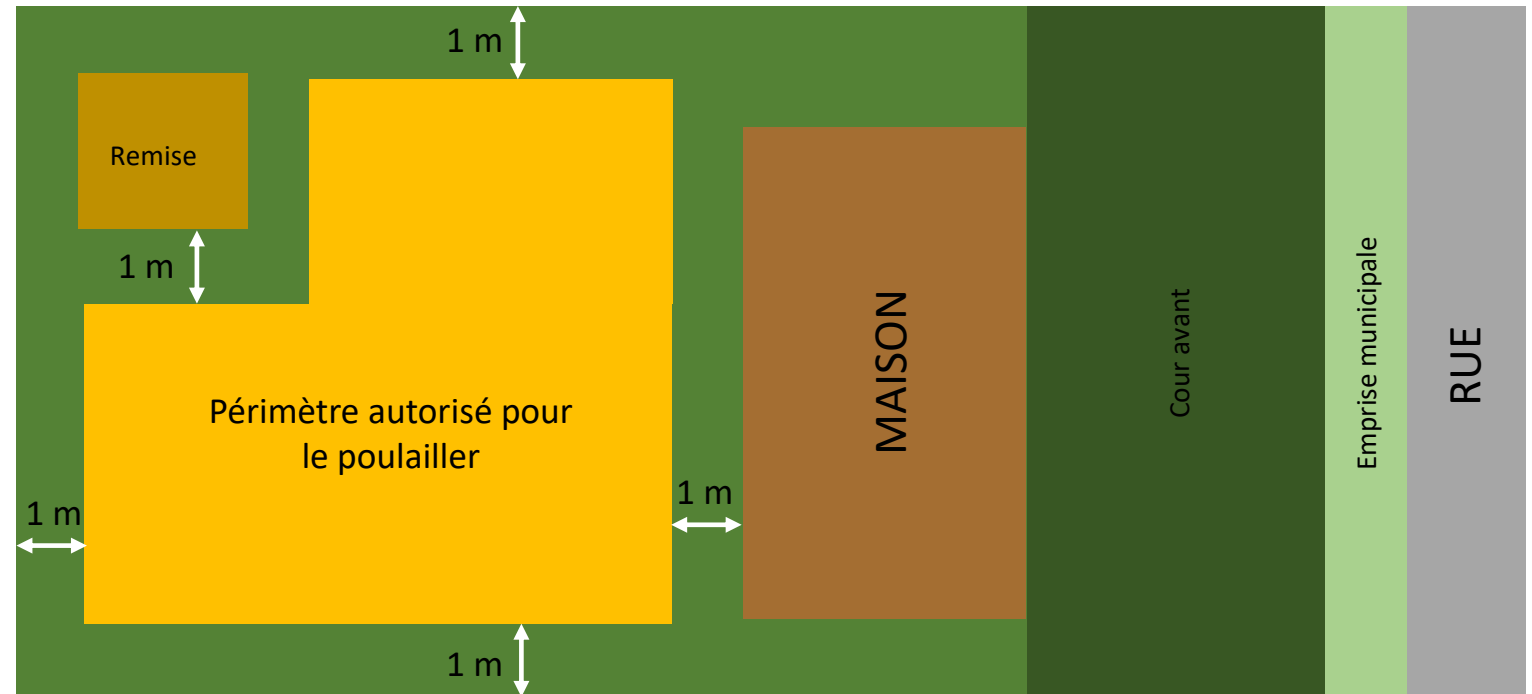
### Notes :

- Le texte du règlement de zonage 1675 prévaut sur ce plan. Ce dernier est à titre indicatif seulement. D'autres configurations sont autorisées en autant qu'elles respectent le règlement 1675 en vigueur.
- Pour plus d'informations, consultez le site Web [www.saint-eustache.ca](http://www.saint-eustache.ca), section « Règlements municipaux et politiques » ou contactez le Service de l'urbanisme : 450 974-5000.

# POULAILLER URBAIN : Exemples de plans d'implantation

## Exemple 2 : Maison avec remise

- La garde de poules est autorisée sur un terrain lorsqu'une habitation y est déjà construite.
- L'habitation doit être une résidence unifamiliale.
- Le poulailler et le parquet extérieur doivent être situés dans la cour arrière à une distance d'au moins 1 mètre de la ligne de lot.
- Le poulailler et parquet extérieur doivent être situés à une distance minimale de 1 mètre de l'habitation principale et de ses dépendances.
- Aucun poulailler ne peut être situé dans la rive d'un cours d'eau.



### Notes :

- Le texte du règlement de zonage 1675 prévaut sur ce plan. Ce dernier est à titre indicatif seulement. D'autres configurations sont autorisées en autant qu'elles respectent le règlement 1675 en vigueur.
- Pour plus d'informations, consultez le site Web [www.saint-eustache.ca](http://www.saint-eustache.ca), section « Règlements municipaux et politiques » ou contactez le Service de l'urbanisme : 450 974-5000.

# POULLAILLER URBAIN : Exemples de plans d'implantation

## Exemple 3 : Maison sur un coin de rue

- La garde de poules est autorisée sur un terrain lorsqu'une habitation y est déjà construite.
- L'habitation doit être une résidence unifamiliale.
- Le poulailler et le parquet extérieur doivent être situés dans la cour arrière à une distance d'au moins 1 mètre de la ligne de lot.
- Le poulailler et parquet extérieur doivent être situés à une distance minimale de 1 mètre de l'habitation principale et de ses dépendances.
- Aucun poulailler ne peut être situé dans la rive d'un cours d'eau.

### Notes :

- Le texte du règlement de zonage 1675 prévaut sur ce plan. Ce dernier est à titre indicatif seulement. D'autres configurations sont autorisées en autant qu'elles respectent le règlement 1675 en vigueur.
- Pour plus d'informations, consultez le site Web [www.saint-eustache.ca](http://www.saint-eustache.ca), section « Règlements municipaux et politiques » ou contactez le Service de l'urbanisme : 450 974-5000.

